



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 30 MARS 2016

DÉLIBÉRATION N° 2016-38

ASSAINISSEMENT

22 - Réhabilitation des réseaux communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales Rue Louis de Broglie et Rue Jacques Robert à la ZAE de Villemer à LE THILLAY (Opération n° 612-MOM-98) - Signature de la convention de Maîtrise d'Ouvrage Mandatée - Travaux

Date de la convocation : le 24 mars 2016,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : Gérard SAINTE-BEUVE

Présents : 40

Jean-Claude LAINÉ (Commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), Jean-Pierre DAUX et Christian ISARD (CA Plaine Vallée), Paul-Édouard BOUQUIN et Charles ABEHASSERA (Commune de Domont), Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Jérôme DROUILLOT (Commune d'Épiais-Lès-Louvres), Alain BOURGEOIS, Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Christian CAURO et Olivier BOISSY (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Thierry CHIABODO (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Gérard VERGET (Commune de Louvres), Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Commune de Moisselles), James DEBAISIEUX et Michèle BACHY (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Xavier BELAIR (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE et Laure QUERE (Commune de Le Thillay), Bruno REGAERT (Commune de Vaud'herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Carole LEFEVRE (Commune de Villeron), Léon ÉDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 3

Jean-Noël BELLIER, délégué titulaire de la commune d'Écouen, donne pouvoir à Marcel BOYER, Délégué titulaire de la commune d'Écouen,
Cédric MORVAN, délégué titulaire de la commune de la commune de Mareil-en-France, donne pouvoir à Henri GUY, délégué titulaire de la commune de Mareil-en-France,
Maurice MAQUIN, délégué titulaire de la commune de Villiers-le-Bel, donne pouvoir à Léon ÉDART, délégué titulaire de la commune de Villiers-le-Bel.

Présents sans droit de vote : 2

ASSAINISSEMENT

22 - Réhabilitation des réseaux communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales Rue Louis de Broglie et Rue Jacques Robert à la ZAE de Villemer à LE THILLAY (Opération n° 612-MOM-98) - Signature de la convention de Maîtrise d'Ouvrage Mandatée - Travaux

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre du programme d'entretien des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, des inspections télévisées ont été réalisées en septembre 2014, rues Louis Broglie et Jacques Robert, sur le territoire de la commune de LE THILLAY.

L'analyse de l'inspection télévisuelle met en évidence que les collecteurs d'eaux usées sont en mauvais état sur tout le linéaire, avec des fissures, des défauts d'assemblage avec joints apparents et dépôts importants. Les collecteurs eaux pluviales sont dégradés avec des fissures, des défauts d'étanchéité.

Le SIAH envisage de réhabiliter par l'intérieur les collecteurs d'eaux usées en grès de diamètre 200 millimètres, sur 810 mètres linéaires et les collecteurs d'eaux pluviales en béton armé de diamètre 400 millimètres, 500 millimètres et 600 millimètres, sur un linéaire de 438 mètres. Ces travaux prévoient de manière préalable au chemisage l'hydro curage et le fraisage de tous les défauts dans les canalisations.

Il est précisé que la mission du SIAH ne donnera pas lieu à rémunération.

Le conseil municipal, réuni le 9 décembre 2015, a voté pour la passation de cette convention de travaux avec le SIAH.

Le montant global des travaux est de 150 000 € HT en eaux usées et 110 000 € HT en eaux pluviales.

Les crédits sont prévus aux budgets eaux pluviales chapitre 458, article 458136 en dépenses, chapitre 458, article 458236 en recettes et aux budgets eaux usées chapitre 458, article 458153 en dépenses, chapitre 458 article 458253 en recettes.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Alain BOURGEOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 09 décembre 2015 autorisant le Maire de la commune de LE THILLAY à signer la convention de maîtrise d'ouvrage – travaux n° 667 relative à la réhabilitation des réseaux communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue Louis Broglie et rue Jacques Robert a la ZAE de Villemer,

Vu le projet de réhabilitation des réseaux communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue Louis Broglie et rue Jacques Robert a la ZAE de Villemer à LE THILLAY,

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer la convention relative à la réhabilitation des réseaux communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue Louis Broglie et rue Jacques Robert a la ZAE de Villemer (Opération n° 612-MOM-98) avec la commune de LE THILLAY,

ASSAINISSEMENT

22 - Réhabilitation des réseaux communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales Rue Louis de Broglie et Rue Jacques Robert à la ZAE de Villemer à LE THILLAY (Opération n° 612-MOM-98) - Signature de la convention de Maîtrise d'Ouvrage Mandatée - Travaux

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la convention de maîtrise d'ouvrage – travaux n° 667 relative à la réhabilitation des réseaux communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales Rue Louis Broglie et Rue Jacques Robert à la ZAE de Villemer à LE THILLAY (Opération n° 612-MOM-98),
- 2- **Prend acte que** le montant global des travaux est de 150 000 € HT en eaux usées et 110 000 € HT en eaux pluviales,
- 3- **Prend acte que** les crédits sont prévus aux budgets eaux pluviales chapitre 458, article 458136 en dépenses, chapitre 458, article 458236 en recettes et aux budgets eaux usées chapitre 458, article 458153 en dépenses, chapitre 458 article 458253 en recettes,
- 4- **Prend acte que** la mission du SIAH, comme maître d'ouvrage délégué et en tant que maître d'œuvre, ne donnera pas lieu à rémunération,
- 5- **Et autorise** le Président à signer la convention, ainsi que tous les actes relatifs à cette convention.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 4 avril 2016

Accusé de réception en préfecture
095-259500221-20160330-2016-38-DE
Date de télétransmission : 04/04/2016
Date de réception préfecture : 04/04/2016

Guy MESSAGER,



Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 5 avril 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.